

REGLEMENT INTERIEUR 2019-2020

Art 1 : Les intervenants et tous les participants sont soumis au règlement intérieur et doivent en prendre connaissance.

Art 2 : L'adhésion auprès de la Compagnie AL COMPAS DE JEREZ est obligatoire pour participer aux ateliers de flamenco. Son tarif est de 20€ et elle est valable un an, de septembre 2019 à août 2020.

Art 3 : Le **certificat médical** est obligatoire et sera donné à LA CECILIA au plus tard le 1er décembre 2019 afin de pouvoir continuer l'activité.

Art 4 : L'élève doit être couvert par une assurance de responsabilité civile.

Art 5 : Si le nombre d'inscrits est insuffisant pour un cours, l'organisation se réserve le droit de le supprimer et restituera les règlements correspondants.

Art 6 : Le paiement des cours se fera en 3 chèques qui seront débités en octobre 2019 puis début janvier 2020 et début avril 2020. Il est également possible de payer jusqu'à 10 chèques qui seront donnés en septembre et retirés chaque mois, de septembre à juin.

Art 7 : Donne lieu au remboursement : maladie grave (longue durée) sur justificatif uniquement. Les cours manqués ne sont pas remboursables. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Art 8 : L'intervenant peut annuler un cours en cas de maladie ou de spectacle professionnel, le cours manqué sera rattrapé en fonction des disponibilités de salle, pendant les vacances scolaires ou sur un week-end. Un cours peut être déplacé si la salle n'est pas disponible exceptionnellement.

Art 9 : L'association n'est pas responsable des vols commis pendant les cours et dans les vestiaires.

Art 10 : Elèves mineurs : la responsabilité de l'intervenant n'est engagée qu'après leur prise en charge dans la salle et pendant les heures de cours uniquement. Une autorisation parentale sera demandée si l'enfant repart seul ou avec une tierce personne.

Art 11 : Toute personne ne respectant pas ce règlement ou nuisant au bon fonctionnement, à l'image ou à la sérénité des cours sera radiée sur décision de l'association et ne sera pas remboursée.

Art 12 : La participation aux ateliers et aux stages entraîne l'acceptation de ces modalités.

Association AL COMPAS DE JEREZ- 190 rue Jolivet- 37000 TOURS

Email : alcompasdejerez@gmail.com

Tel : 06 56 76 07 90